

MAIRIE DE BRENNILIS  
LE BOURG  
29690 BRENNILIS

**ARRETE DU MAIRE PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE  
A Mr Olivier MAGOARIEC, en sa qualité de troisième adjoint au maire**

Monsieur Jean-Victor GRUAT, agissant en qualité de Maire de Brennilis :

. Vu les articles L.2122-18, L2122-20, L2122-32 du Code Général des collectivités territoriales ;

. Considérant que Mr Olivier MAGOARIEC a été élu adjoint au maire le 21 mars 2008, et qu'en application des articles précipités du Code général des collectivités territoriales, le maire peut déléguer par arrêté une partie des ses fonctions à un ou plusieurs adjoints.

**A R R E T E**  
=====

**Article 1 : champs de délégation.**

Monsieur Jean-Victor GRUAT, maire de la commune de Brennilis, donne sous sa surveillance et responsabilité, délégation de fonctions à Mr Olivier Magoariec, en sa qualité De troisième adjoint pour :

. Toutes actions requises pour assurer le développement, le bon fonctionnement et la maintenance des voies communales, de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement de la Commune, de la finalisation et de la mise en œuvre du Plan Local d'Urbanisme et des opérations cadastrales.

. Toutes décisions relatives à la planification et à la mise en œuvre des services rendus à la population en matière d'environnement de développement durable, de transports et de services de proximité.

. Toutes réponses aux administrés et aux administrations concernées dans le cadre des domaines relevant de l'infrastructure, de l'équipement et du développement durable.

**Article 2 : Mise en œuvre de la délégation.**

La délégation consentie par le présent arrêté prendra effet à compter de sa notification à Mr Olivier MAGOARIEC.

**Article 3 : Modalités d'application.**

Tous les documents signés par Monsieur Olivier Magoariec dans le cadre de la présente délégation de fonctions seront signés : « *Monsieur Olivier Magoariec*

*Adjoint délégué à l'infrastructure, à l'équipement  
Et au développement durable »*

**Article 4 : Exécution.**

Le présent arrêté sera transmis à Mr le Sous-Préfet de Châteaulin, à Mr le Trésorier de Pleyben et notifié à l'intéressé.

Le présent arrêté sera enregistré comme acte administratif.

Fait à Brennilis, le 1<sup>er</sup> avril 2008.

Le Maire,  
Jean-Victor GRUAT

Notifié au 3<sup>ème</sup> adjoint, le 1<sup>er</sup> avril 2008.  
Olivier MAGOARIEC

